

**SESSION DU 14 MARS 2016****RAPPORT N° EDU 14**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

**■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION****■ CHATEAU DE LUNEVILLE****9237****4 - Mission Education****42 - Château des Lumières à Lunéville**

Après cinq saisons qui ont permis de développer et fidéliser un large public notamment familial (plus de 200 000 en 2015, hors fréquentation du parc des Bosquets) et de faire du château un site culturel et touristique reconnu régionalement et nationalement, le château des Lumières entre dans une année de transition.

La programmation culturelle 2016 continue de s'appuyer sur des manifestations bien ancrées qui participent à l'image du château en valorisant notamment l'espace du parc et du jardin (Nuits des jardins de lumière, rendez-vous équestres, Théâtre d'eau) et sur la dimension européenne et internationale développée à travers ces événements et sur l'ensemble des rendez-vous proposés. L'Institut d'histoire culturelle européenne, le projet CNAM, la programmation du CRI des Lumières confirment cette ambition de positionner le château comme lieu de ressources et d'échanges internationaux.

Pour l'exercice 2016, le château des Lumières continue à développer ses recettes (recherches de subventions, mise en place d'une tarification pour les espaces restaurés en plus des événements) et ainsi développer son modèle économique permettant de rationaliser les dépenses du département pour le site.

Enfin, le projet culturel et de développement du château est actuellement en cours de réécriture intégrant la notion de propriété de l'ensemble du château et la volonté du département de développer les partenariats privés.

## **PROGRAMME 141 - CHATEAU DES LUMIERES A LUNEVILLE**

### **A - INVESTISSEMENT**

#### *Dépenses*

##### **Cours et jardins**

Il est proposé de créer une nouvelle enveloppe de financement « Cours et jardins » et d'inscrire 145 000 € de crédits pour les cours, le parc et le jardin. Ils permettront de répondre aux besoins des dépenses courantes de travaux et d'acquisitions nécessaires à l'exploitation du site.

##### **Galerie et ses salons**

Il est proposé l'ouverture d'une AP « Galerie et ses salons » à hauteur de 2 700 000 € et d'inscrire 170 000 € de crédits pour l'année 2016 destinés au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre par concours d'ingénierie et d'architecture (nécessitant l'engagement d'une dépense correspondant aux indemnités de concours) et à la conduite des études d'avant-projet (comprenant les 3 missions suivantes : diagnostic, avant-projet sommaire et avant-projet définitif). Ce concours et les études d'avant-projet permettront d'affiner les travaux et les budgets de cette réhabilitation. (Prévisions d'inscriptions 2017 : 800 000 €/ 2018 : 1 000 000 €/ 2019 : 730 000 €).

Rappel du plan de financement envisagé

	2016	2017	2018	2019
Fondation du patrimoine (Million des donateurs)	0 €	290 000 €	440 000 €	270 000 €
Subvention Etat	0 €	60 000 €	150 000 €	117 360 €
Subvention Région	0 €	60 000 €	150 000 €	117 360 €
Autofinancement Département	170 000 €	390 000 €	260 000 €	225 280 €
Totaux	170 000 €	800 000 €	1 000 000 €	730 000 €

##### **Etudes générales**

15 000 € de crédits sont proposés sur l'enveloppe « études générales ». Ce qui permettra de réaliser une première phase d'étude sur l'accessibilité du site répondant à la loi du 11 février 2005 qui impose à tous les ERP de 1ère à 5ème catégorie d'être conforme aux exigences de l'article L111-7-6 du Code de la Construction et l'Habitation en matière d'accessibilité handicapé.

##### **Musée acquisitions et restauration des collections**

Dans le cadre du programme annuel d'acquisitions et de restauration des collections d'œuvres d'art du musée 170 000 € sont proposés à l'inscription.

### **Acquisitions et travaux divers**

Il est proposé d'inscrire 185 000 € de crédits pour engager les travaux d'entretien et de maintenance du château mais aussi pour renouveler le matériel nécessaire à l'activité du site.

### **Développement numérique**

Il est proposé l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de financement « Développement numérique » et d'inscrire 100 000 € de crédits pour réaliser un parcours de visite en réalité augmentée du Château des Lumières. Les visiteurs du Château des Lumières, équipés d'une tablette numérique (louée à l'accueil du château), pourront découvrir ce parcours jalonné par la présentation des 6 « folies » de Stanislas : le Kiosque, le pavillon de Chanteheux, le pavillon de la Cascade, l'une des six Chartreuses, le Trèfle, le Rocher aux automates.

### **Subventions d'investissement**

Il est proposé d'inscrire des crédits de subvention d'investissement à hauteur de 15 000 € dans le cadre d'un partenariat avec ENSA (Ecole Nationale Supérieur d'Architecture) de Nancy.

Au total, il est donc prévu d'inscrire en 2016 un montant de 800 000 € de crédits d'investissement pour le Château des Lumières.

### Recettes

Pour l'ensemble des programmes en 2016, les recettes prévisionnelles sont estimées à 328 333 € réparties comme suit :

- 170 000 € de subvention de la ville de Lunéville pour les acquisitions et les restaurations des collections du musée,
- 100 000 € de subvention de la ville de Lunéville dans le cadre de l'entretien des Bosquets et de la rénovation du château,
- 14 583 € de subvention de la Région Lorraine dans le cadre du projet de parcours de visite en réalité augmentée du Château des Lumières sollicitant le CPER orientation 2,
- 14 583 € de subvention de l'Etat dans le cadre du projet de parcours de visite en réalité augmentée du Château des Lumières sollicitant le CPER orientation 2,
- 29 167 € de subvention du FEDER dans le cadre du projet de parcours de visite en réalité augmentée du Château des Lumières.

## **B) FONCTIONNEMENT**

### Dépenses

#### **Gestion courante**

Concernant les charges de fonctionnement liées à la gestion courante du site, il est proposé d'inscrire 560 000 € de crédits afin de couvrir les dépenses de fluides, d'énergie, de gardiennage, de locations de matériels, de maintenance et de fournitures diverses.

#### **Animations**

Afin de renforcer l'image européenne et internationale du Château des Lumières, il est proposé d'affirmer, dès cette saison 2016, cette dimension en l'intégrant à une majorité des événements organisés. Il est également envisagé de poursuivre la thématique des Utopies engagée la saison précédente et de décliner plus particulièrement la notion de fête(s) dans les rendez-vous proposés : IHCE, ateliers... Pour mener à bien cette programmation culturelle au Château des Lumières à Lunéville, il est proposé d'inscrire 135 000 € de crédits de paiement en 2016.

#### **Subventions de fonctionnement**

Une subvention de fonctionnement de 20 000 € est destinée à l'Association Lunéville Château des Lumières.

A noter que le château subventionnait les années précédentes le CRI des Lumières à hauteur de 35 000 €. Pour des raisons de cohérence dans l'instruction des dossiers de subventions des structures culturelles du département, il est proposé de transférer ces crédits dans la politique culturelle au titre de laquelle sera instruite la demande de subvention.

Au total, il est donc prévu d'inscrire en 2016 un montant de 715 000 € de crédits de fonctionnement (gestion courante, animations et subventions) pour le Château des Lumières.

### Recettes

Les recettes prévisionnelles en 2016 sont estimées à 62 000 € réparties comme suit :

- Subvention Etat (participation aux frais de gardiennage et fluides armée) : 52 000 €
- Fonds européens programmation culturelle : 10 000 €

## **PROGRAMME 147 – MANIFESTATIONS ET ACTIVITES DES SITES TOURISTIQUES (MAST) - BUDGET ANNEXE**

Le budget annexe MAST (Manifestations et Activités des Sites Touristiques) du Château des Lumières intègre l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux événements et manifestations participants aux produits d'activités du site (billetterie spectacles et exposition, locations de salles, visites guidées, ventes de produits...). Il est présenté en équilibre grâce à des subventions de partenaires, sans dotation départementale, depuis 2013.

### **A - INVESTISSEMENT**

Il n'est pas prévu d'inscription de crédits d'investissement au MAST en 2016.

### **B- FONCTIONNEMENT**

#### *Dépenses*

Le budget de fonctionnement du MAST en 2016 est fixé à 604 000 €  
Les dépenses sont liées à des animations ou activités générant des recettes : événements (Rencontres Equestres, Théâtre d'eau), spectacles, expositions (Stanislas Leszczynski, de l'homme à la légende)...

#### *Recettes*

En 2016, les recettes attendues à hauteur de 604 000 € sont réparties comme suit :

- 64 000 € excédent de fonctionnement MAST 2015,
- 400 000 € de subvention Région (convention cadre de partenariat 2015-2018),
- 100 000 € de produits d'activités (ventes de catalogues, billetteries d'exposition, spectacles et concerts, location audioguides et sulkys, inscriptions aux ateliers de pratiques artistiques),
- 20 000 € de locations de salles à des tiers,
- 10 000 € de subvention d'Etat en lien avec la programmation culturelle,
- 10 000 € de fonds européens programmation culturelle.

La Région ACAL a confirmé son engagement au Château des Lumières pour l'année 2016 (400 K€), ce qui permet d'équilibrer les projets de programmation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND Alde** et **Mme PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT Michèle** et **LASSUS Anne**.

---

## DELIBERATION

### RAPPORT N° 14 - 4 - MISSION EDUCATION - 42 - CHATEAU DES LUMIERES A LUNEVILLE

Mme CREUSOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect	Château des Lumières à Lunéville	900 000,00	715 000,00
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	900 000,00	715 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	754 000,00	652 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00	41 700,00
65	Autres charges de gestion courante	101 000,00	20 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>900 000,00</b>	<b>715 000,00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT***en €*

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect</b>	<b>Château des Lumières à Lunéville</b>	<b>820 000</b>	<b>800 000</b>
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	820 000	800 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
10001	Château de Lunéville (opération votée M52)	510 000	355 000
20	Immobilisations incorporelles	16 000	85 000
204	Subventions d'équipement versées	15 000	15 000
21	Immobilisations corporelles	279 000	345 000
<b>TOTAL</b>		<b>820 000</b>	<b>800 000</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT***En €*

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect</b>	<b>Château des Lumières à Lunéville</b>	<b>82 000</b>	<b>62 000</b>
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	82 000	62 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	82 000	62 000
<b>TOTAL</b>		<b>82 000</b>	<b>62 000</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect</b>	<b>Château des Lumières à Lunéville</b>	<b>270 000</b>	<b>328 333</b>
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	270 000	328 333

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Dotations, subventions et participations	270 000	328 333
<b>TOTAL</b>		<b>270 000</b>	<b>328 333</b>

### Budget primitif 2016 du MAST – Eléments réels

<i>En €</i>	<b>DEPENSES RELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>
Investissement	0	3 200	0	3 200
Restes à réaliser et reports				
Fonctionnement	520 000	602 800	520 000	540 692,46
Restes à réaliser et reports				62 107,54
<b>TOTAL</b>	<b>520 000</b>	<b>606 000</b>	<b>520 000</b>	<b>606 000</b>

Le budget principal ne participe pas au budget du MAST.

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a cross. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Klein'.

Mathieu KLEIN